(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

SERPA DIATOMÉES



Page 1 de 9 Date d'impression: 03/11/2022

Date d'établissement: 29/03/2022

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: SERPA DIATOMÉES

Numéro d'autorisation nacional: FR-2022-0059-01-01

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Applications biocides

Version 10

Usages non recommandés:

Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Usages différents de ceux recommandés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **Mylva, S.A.**Adresse: Via Augusta, 48, 6° 2°
Ville: 08006 - Barcelona

Province ou région: Barcelona

Numéro de Téléphone: +34 934153226

Fax: +34 934156344 E-mail: mylva@mylva.eu Web: https://mylva.es/

1.4 Numéro d'appel d'urgence: + 34 934153226 (Disponible seulement en horaire de bureaux; Lundi-Vendredi; 08:00-16:00)

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

STOT RE 2 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées.

2.2 Éléments d'étiquetage.

<u>Étiquetage conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:</u>

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette*

P102 Tenir hors de portée des enfants*
P103 Lire l'étiquette avant utilisation*
P260 Ne pas respirer les poussières/ aérosols
P314 Consulter un médecin en cas de malaise

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la règlementation

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

SERPA DIATOMÉES

mylva

Page 2 de 9 Date d'impression: 03/11/2022

Version 10 Date d'établissement: 29/03/2022

*Requis pour les usages non-professionnels

Substances actives:

Dioxyde de silicium Kieselguhr, 100%;

2.3 Autres dangers.

Sans aucune substance vPvB. Sans aucune substance PBT.

Ce n'est pas une substance aux propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1 Substances.

			(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
Identifiants	Nom	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques et Estimation de la toxicité aiguë
N. CAS: 61790-53-2	Dioxyde de silicium Kieselguhr	100	STOT RE 2, H373 (poumons) EUH066	-

3.2 Mélanges.

Pas applicable.

Le texte complet des phrases H est détaillé dans le rubrique 16 de cette fiche de sécurité.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des mesures de premiers secours.

Los responsables de los primeros auxilios deben recordar protegerse a si mismos. No instile ningún líquido en la boca de personas inconscientes.

En cas d'inhalation.

Emmenez la personne atteinte à l'air frais et, selon les symptômes, consultez un médecin.

En cas de contact avec les yeux.

Enlevez vos lentilles. Rincer abondamment et abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes, si nécessaire, appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau.

Enlevez immédiatement les parties de vêtements sales, trempées, lavez-les abondamment à l'eau et au savon, en cas d'irritation (rougeurs, etc.) consultez un médecin.

En cas d'ingestion.

Bien se laver la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau, consulter un médecin si nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Le cas échéant, les principaux symptômes et effets différés figurent au paragraphe 11 ou en cas de voies d'exposition au paragraphe 4.1. Dans certains cas, il peut arriver que les symptômes d'intoxication n'apparaissent qu'après un long laps de temps/après plusieurs heures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Traitement symptomatique.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

SERPA DIATOMÉES

mylva

Page 3 de 9 Date d'impression: 03/11/2022

Version 10 Date d'établissement: 29/03/2022

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

(Le produit N'EST PAS classé comme inflammable.)

5.1 Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés:

Cela dépend du type et de la taille du feu.

Moyens d'extinction inappropriés:

Pas connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

En cas d'incendie, il peut se former : Le produit n'est pas combustible.

5.3 Conseils aux pompiers.

Équipement de protection individuelle, voir section 8. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Appareil respiratoire, indépendant de l'atmosphère locale. Éliminer l'eau de lutte contre l'incendie contaminée conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence :

En cas de déversement ou de déversement accidentel, porter l'équipement de protection individuelle indiqué à la section 8 pour éviter toute contamination. Assurer une ventilation suffisante et éliminer les sources d'ignition. Dans le cas de produits solides ou pulvérulents, éviter la formation de poussière. Dans la mesure du possible, s'éloigner de la zone dangereuse et, si nécessaire, appliquer les plans d'urgence existants. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Pour le personnel d'urgence :

Pour les équipements de protection individuelle appropriés et les données sur les matériaux, voir la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Si la fuite est importante, bouchez-la. Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire en toute sécurité. Ne jetez pas les déchets à l'égout. Éviter la pénétration du produit dans les eaux de surface et souterraines, ainsi que dans le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Recueillir mécaniquement et éliminer conformément à la section 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques.

Équipement de protection individuelle, voir section 8. Instructions d'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Recommandations générales : Assurez-vous qu'il y a une bonne ventilation. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact visuel. Éviter tout contact prolongé ou intense avec la peau. Il est interdit de manger, de boire, de fumer ainsi que de stocker des produits alimentaires sur le lieu de travail. Suivez les instructions sur l'étiquette et les instructions d'utilisation.

Indications sur les mesures générales d'hygiène sur le lieu de travail : Des mesures générales d'hygiène et de précaution doivent être utilisées pour le traitement des produits chimiques. Lavez-vous les mains avant de faire une pause et en fin de journée. Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Avant d'entrer dans les zones où la nourriture est consommée, retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Tenir à l'écart des personnes sont autorisés. Ne rangez pas le produit dans les couloirs ou les escaliers. Stockez le produit uniquement dans son emballage d'origine et fermé. Ranger à température ambiante. Conserver dans un endroit sec.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

SERPA DIATOMÉES

mylva

Page 4 de 9 Date d'impression: 03/11/2022

Version 10 Date d'établissement: 29/03/2022

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Il n'y a aucune information à ce sujet.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.

Il n'y a pas de limites d'exposition pendant le travail.

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures d'ordre technique :

Assurez-vous que la ventilation est bonne. Celles-ci peuvent être réalisées avec une aspiration locale ou avec une sortie d'air générale. Si cela ne suffit pas pour maintenir la concentration en dessous des valeurs maximales autorisées pour le poste de travail (VLA, AGW), un masque doit être porté. Il n'est applicable que si les valeurs limites d'exposition sont incluses. Les méthodes d'évaluation appropriées pour vérifier l'efficacité des mesures de protection adoptées comprennent des méthodes d'enquête avec et sans technologie de mesure. Ceux-ci sont décrits p. par exemple dans EN 14042.

EN 14042 « Atmosphères sur les lieux de travail. Lignes directrices pour l'application et l'utilisation de procédures et d'appareils d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques ».

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Des mesures générales d'hygiène et de précaution doivent être utilisées pour le traitement des produits chimiques. Lavez-vous les mains avant de faire une pause et en fin de journée. Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Avant d'entrer dans les zones où la nourriture est consommée, retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés.

Concentration:	100 %				
Protection respiratoire:					
PPE: Caractéristiques:	Masque filtrant pour se protéger contre les gaz et les particules. Couleur distinctive blanc.				
Normes CEN:	EN 143				
Maintenance:	Il ne doit pas être stocké dans des endroits exposés à des températures élevées ou humides avant son utilisation. Il faut contrôler particulièrement l'état des valves d'inhalation et exhalation de l'adaptateur facial.				
Observations:	Lire attentivement les instructions du fabricant concernant l'utilisation et l'entretien de l'équipement. Coupler à l'équipement les filtres nécessaires, en fonction des caractéristiques spécifiques du risque (particules et aérosols: P1-P2-P3, Gaz et vapeurs : A-B-E-K-AX) en les changeant selon les recommandations du fabricant.				
Type de filtre nécessaire:	P2				
Protection des mains:					
PPE: Normes CEN:	Gants de protection contre les produits chimiques EN 374-1, En 374-2, EN 374-3				
Maintenance:	Conserver dans un endroit sec, à l'abri d'une quelconque source de chaleur, et des rayons du soleil. Ne pas modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou d'adhésif.				
Observations:	Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches.				
Matériaux:	PVC (Polychlorure de vinyle) Temps de pénétration / (min.): Epaisseur du matériau (mm): >0.5				
Protection des yeux:					
PPE: Normes CEN:	Lunettes de protection contre les impacts de particules EN 166				

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

SERPA DIATOMÉES



Page 5 de 9 Date d'impression: 03/11/2022

Version 10 Date d'établissement: 29/03/2022

La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et Maintenance:

les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant.

Indicateurs de détérioration tels que: Lunettes présentant une couleur jaunâtre, des rayures superficielles Observations:

ou plus profondes, etc.

Protection de la peau:

Observations:

Vêtements de protection contre les produits chimiques

Caractéristiques: Vêtement de protection à manches longues.

Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une Maintenance:

protection invariable.

Le design des vêtements de protection devrait permettre de les porter facilement et près du corps sans

qu'ils bougent, pendant toute la durée d'utilisation prévue, en tenant compte des facteurs

environnementaux, des mouvements et des positions que l'utilisateur adoptera pendant l'exercice de son

activité.

PPE: Chaussures de travail

Normes CEN: EN ISO 20345

Ces articles s'adaptent à la forme du pied du premier utilisateur. C'est pour cette raison, mais aussi pour Maintenance:

des questions d'hygiène qu'il faut éviter qu'une autre personne les réutilise.

Les chaussures de travail à usage professionnel incorporent des éléments de protection destinés à Observations: protéger l'utilisateur contre des blessures qui peuvent provoquer des accidents. Il faut contrôler quelles

tâches et quelles activités sont adaptées à ces chaussures.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Il n'y a aucune information à ce sujet.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect: Solide, poudre Couleur blanche Odeur: Inodore

Seuil olfactif: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point de fusion: 1710°C

Point de congélation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >2200°C

Inflammabilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Limites inférieure d'explosion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Limites supérieure d'explosion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point d'éclair: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Température d'auto-inflammation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Température de décomposition: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

pH: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Viscosité cinématique: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Solubilité: La substance n'est pas soluble dans l'eau. Insoluble.

Hydro solubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Liposolubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Pression de vapeur: La substance n'est pas volatile.

Densité relative: 80-230 g/L

Densité de vapeur relative: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Caractéristiques des particules: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

9.2 Autres informations.

Viscosité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Propriétés explosives: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Propriétés comburantes: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point de goutte: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

SERPA DIATOMÉES

mylva

Page 6 de 9 Date d'impression: 03/11/2022

Version 10 Date d'établissement: 29/03/2022

Scintillation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité.

Le produit n'a pas été testé.

10.2 Stabilité chimique.

Stable dans le cadre d'un stockage et d'une manipulation réglementaires.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter.

Inconnue.

10.5 Matières incompatibles.

Inconnue.

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Ne se dissout pas avec l'utilisation comme indiqué.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Voir la section 2.1 (classification) pour plus d'informations sur les effets sur la santé.

a) toxicité aiquë;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée;

H373-Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées.

j) danger par aspiration.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

SERPA DIATOMÉES

mylva

Page 7 de 9 Date d'impression: 03/11/2022

Version 10 Date d'établissement: 29/03/2022

11.2 Informations sur les autres dangers.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.

Autres informations

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité.

Voir la section 2.1 (classification) pour plus d'informations sur les effets sur la santé. Aucune information n'est disponible concernant la toxicité des substances présentes.

12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Il n'y a pas d'information sur la Bioaccumulation des substances présentes.

12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de components avec des propriétés propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Pour la substance/le mélange/les quantités résiduelles

Code poubelle, numéro CE:

Les directives d'élimination indiquées sont des recommandations basées sur l'utilisation prévue de ce produit. Mais selon les conditions particulières d'utilisation et d'élimination par l'utilisateur, d'autres directives sur les déchets peuvent également s'appliquer (214/995/UE).

07 04 99 déchets non spécifiés ailleurs

Recommandation : Le rejet des eaux résiduelles sera déconseillé. Respectez les réglementations des autorités locales. Stocker par exemple dans une décharge appropriée.

Pour le matériel d'emballage sale

Respectez les réglementations des autorités locales. Videz complètement le récipient. Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés comme la substance.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

SERPA DIATOMÉES



Page 8 de 9 Date d'impression: 03/11/2022

Version 10 Date d'établissement: 29/03/2022

Il n'est pas dangereux pendant le transport. En cas d'accident et de déversement du produit, agir selon le point 6.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

Il n'est pas dangereux pendant le transport

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

<u>Description ADR/RID</u>: Il n'est pas dangereux pendant le transport <u>Description IMDG</u>: Il n'est pas dangereux pendant le transport <u>Description OACI/IATA</u>: Il n'est pas dangereux pendant le transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Il n'est pas dangereux pendant le transport

14.4 Groupe d'emballage.

Il n'est pas dangereux pendant le transport

14.5 Dangers pour l'environnement.

Il n'est pas dangereux pendant le transport

Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Sauf indication contraire, les mesures générales de sécurité du transport doivent être prises en compte.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Tenir compte des réglementations et lois nationales sur la protection des jeunes au travail. Tenir compte des normes de travail coopératives et de la médecine du travail.

Directive 2010/75/UE (COV): 0 %

Respecter le règlement (UE) n° 528/2012 concernant la commercialisation des biocides.

Données supplémentaires selon Art 69 (2), Règlement (UE) n° 528/2012 (produits biocides) :

Diatomite, naturelle 100g / 100g

Utilisations: Insecticide

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.

Les employés sont tenus de recevoir des instructions/formations sur la manipulation des substances dangereuses.

Texte intégral des phrases H et des codes des classes de danger apparaissant dans la section 3 :

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées).

Abréviations et acronymes utilisés:

ADR/RID: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.

AwSV: Règlement d'Installations pour la manipulation de substances dangereuses pour l'eau.

BCF: Factor de bioconcentration. CEN: Comité européen de normalisation.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

SERPA DIATOMÉES



Page 9 de 9 Date d'impression: 03/11/2022

Version 10 Date d'établissement: 29/03/2022

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en

dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

EC50: Concentration efficace moyenne.
 PPE: Équipements de protection individuelle.
 IATA: Association Internationale de Transport Aérien.
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.

IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.

LC50: Concentration létale, 50%.

LD50: Dose létale, 50%.

NOEC: Concentration sans effet observé.

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

WGK: Classes de danger lié à l'eau.

Principales références de la litterature et sources de données:

http://eur-lex.europa.eu/homepage.html

http://echa.europa.eu/

Règlement (UE) 2020/878. Règlement (CE) No 1907/2006. Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.